

34e Session – Strasbourg, France, 27-28 mars 2018

Présentation de Marc COOLS (Belgique, L, GILD)

Check against delivery - Seul le prononcé fait foi

Rapport «Mission d'enquête sur les élus locaux en République de Moldova»

Strasbourg, France, 27 mars 2018

Chers collègues,

La situation en Moldova est très préoccupante

Nous avons, avec Gunn Marit HELGESEN participé à une mission d'enquête que nous avons conduite en décembre dernier pour faire suite à la résolution qui avait été adoptée pendant la session d'octobre.

Cette mission a porté sur la situation des élus locaux en République de Moldova du fait de plaintes récurrentes de la part d'élus locaux qui se sont tournés vers le Congrès.

Pendant notre mission nous avons rencontré la délégation moldave auprès du Congrès et le Congrès des autorités locales de Moldova (le CALM), le maire suspendu de la capitale Chisinau (notre collègue, membre de cette commission, Dorin CHIRTOACA), la présidente de la Commission électorale centrale, le président de la Cour constitutionnelle moldave, des représentants de la Chancellerie d'Etat et des représentants des principaux groupes politiques qui se plaignent de la situation de harcèlement judiciaire dont les élus locaux font l'objet de manière récurrente.

Comme la présidente de la Chambre des Régions l'avait souligné dans son rapport du mois d'octobre, nous sommes clairement face à des cas de violations de la Charte européenne de l'autonomie locale en particulier en raison d'une supervision disproportionnée des autorités nationales sur les autorités locales (art.8) et du fait de l'incapacité des élus locaux à gérer librement les affaires publiques locales dont ils ont la charge. Mais cela va même au-delà de cela car les élus locaux semblent faire l'objet de poursuites judiciaires répétitives parfois pour être finalement relaxés faute de charges. Ces poursuites sont la plupart du temps engagées au nom de la lutte anti-corruption mais la plupart du temps elles semblent abandonnées faute de charges.

Je dis bien « semblent » car évidemment il a été très difficile pour nous d'obtenir des chiffres liés au nombre de ces poursuites, et nos conclusions à cet égard proviennent de témoignages tous très similaires et provenant d'élus appartenant à des groupes politiques différents, ce qui nous laissent penser que les plaintes que nous avons reçues semblent en partie fondées.

Notre rapport est donc très critique et souligne une claire détérioration de la situation de la démocratie locale. Il s'agit d'une détérioration dans la capacité des élus locaux à pouvoir gérer librement leurs municipalités mais aussi une détérioration en droit car nous avons pu constater des contradictions en droit entre les dispositions d'une même loi ou entre la loi et la Constitution. Or lorsque le cadre normatif interne ne permet pas de répondre à des questions d'ordre juridique, évidemment il n'y a plus de protection légale des élus, et cela ouvre la porte à des dysfonctionnements de tout genre. Ces zones de « vide juridique » auquel le droit commun peut parfois répondre, créent des situations très complexes quand les dispositions du droit commun auxquels on a, dans ce cas, en général recours, se contredisent...

J'espère que vous soutiendrez notre projet de recommandation et qu'il ouvrira la voie à une amélioration rapide de la situation en Moldova.

Nous aurons dans quelques mois le monitoring de ce pays, dans le cadre de la procédure classique de suivi effectué dans tous les pays. Cela étant, je dois souligner que nous avons tout de même reçu beaucoup de plaintes de la part des élus locaux de ce pays en l'espace de quelques mois et je pense qu'il faudra donner à cette visite de monitoring une dimension particulière et une certaine priorité car nous ne pouvons pas laisser les élus locaux d'un pays dans une telle situation - pour ne pas dire dans un tel désespoir.

Merci de votre attention.